



# UNE FORCE POUR LE PERSONNEL DE BUREAU ET DE L'ADMINISTRATION



#forcecsn

[incontournable.info](http://incontournable.info)



---

## VOTRE CHOIX

---

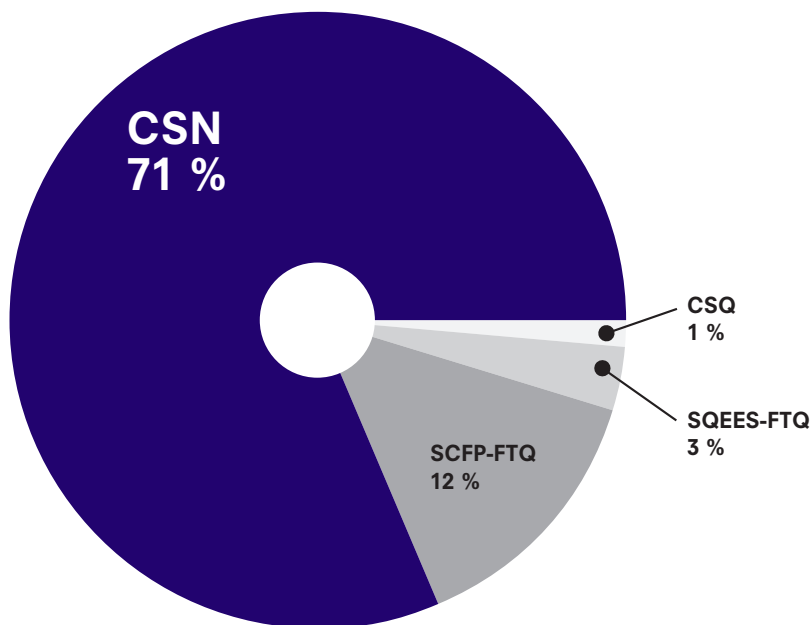
D'ici quelques mois, le personnel de bureau et de l'administration, tout comme l'ensemble des employés du réseau de la santé et des services sociaux, aura à faire un choix important. Ils auront à désigner l'organisation syndicale qui les représentera au cours des prochaines années. Afin de vous aider à prendre une décision éclairée, nous vous proposons ce document qui, nous l'espérons, pourra vous guider dans votre choix.

---

## BONNE LECTURE

---

# UNE FORCE INCONTOURNABLE



Représentation syndicale du personnel  
de bureau et de l'administration

## LA REPRÉSENTATION SYNDICALE DU PERSONNEL DE BUREAU ET DE L'ADMINISTRATION

L'écrasante majorité des membres du personnel de bureau, des techniciennes et techniciens et des professionnel·les de l'administration du réseau de la santé et des services sociaux a choisi la CSN. Près des trois quarts d'entre eux, notamment les secrétaires juridiques et médicales, les agentes administratives, les adjointes à la direction et à l'enseignement universitaire et les techniciennes en

administration, sont membres de la CSN. Forte de cette adhésion, elle se bat depuis des décennies à leurs côtés afin que leur travail acharné, souvent réalisé dans l'ombre, soit reconnu à sa juste valeur. L'amélioration de leurs conditions de travail, mais aussi la défense de leur présence dans le réseau public de santé et de services sociaux, sont des objectifs chers à la CSN.

Source graphique : Ministère de la Santé  
et des Services sociaux – 2011-2012

# LA CSN DANS LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

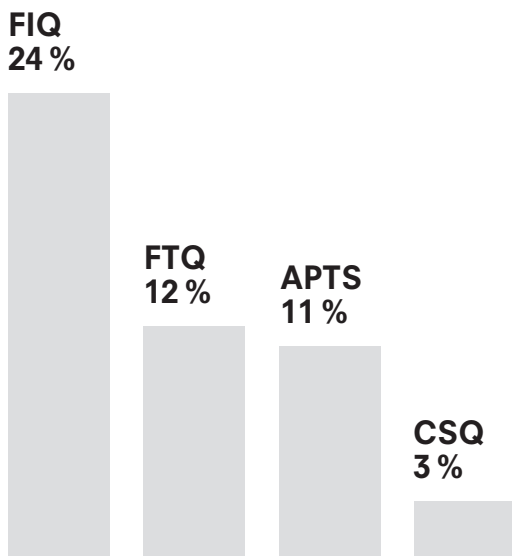
---

## CSN 47 % + de 120 000 TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

---

Sur l'échiquier du monde syndical, la CSN est l'organisation syndicale qui représente le plus de travailleuses et de travailleurs dans la santé et les services sociaux. Elle regroupe des salarié-es des quatre catégories de personnel du réseau, un avantage immense.

---



# POURQUOI LA CSN ?



**VICKY OUELLET**  
Agente administrative,  
depuis 1997  
CIUSSS Estrie-CHUS

**« LA CSN POSSÈDE UN ATOUT MAJEUR QUE LES AUTRES N'ONT PAS : LA FORCE DU NOMBRE.** Elle est l'organisation la plus grande et la plus représentative du réseau. Elle offre aussi une grande liberté à ses membres. Si quelqu'un veut communiquer directement avec sa fédération, il le peut. Il sait qu'il sera écouté et orienté vers la personne qui pourra répondre à ses besoins.

À la CSN, on ne parle pas seulement de conditions de travail. On peut aller plus loin et plus haut, car elle nous permet de nous battre aussi pour nos conditions sociales. **LA CSN NE ME REPRÉSENTE PAS SEULEMENT À TITRE DE TRAVAILLEUSE, MAIS AUSSI À TITRE DE CITOYENNE.** »

# LA CSN À LA DÉFENSE DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

**AU FIL DES ANNÉES, LA CSN a innové en jouant un rôle d'avant-plan dans les négociations, notamment en créant le Front commun, et a obtenu, grâce à son acharnement, les fleurons de nos conventions collectives, soit :**

- la création de la notion de poste dans les conventions collectives;
- la sécurité d'emploi;
- le régime de retraite;
- un mois de vacances après un an;
- les congés de maternité et parentaux;
- l'arbitrage médical en cas d'invalidité;
- et encore plus.

## **EN CHOISSANT LA CSN,**

le personnel de bureau et de l'administration s'assure d'une voix forte et porteuse en négociation. Une réelle compréhension de leurs conditions de travail, conjuguée à la plus grande solidarité syndicale au Québec, fait de la CSN une force incontournable. D'autant plus que la CSN regroupe le plus grand nombre de travailleuses et de travailleurs du secteur public, tous secteurs confondus.

## **NÉGO 2015**

### **SE REGROUPER À LA CSN POUR UNE NÉGOCIATION ENTRE NOS MAINS**

La dernière négociation du secteur public a donné place à une grande mobilisation du personnel du réseau de la santé et des services sociaux. Si cette négociation n'a pas permis d'atteindre tous les objectifs que nous poursuivions, elle a démontré que c'est en étant à la CSN que l'on peut obtenir le plus de gains et avoir le plus d'emprise sur sa négociation.

Tout au long de la négociation, la CSN a joué un rôle d'avant-plan, aussi bien aux tables de négociation que dans la mobilisation. C'est grâce à l'acharnement de la CSN que la partie patronale a retiré l'ensemble de ses demandes de reculs aux tables de négociation sectorielles. C'est grâce à notre ténacité que nous avons su protéger les droits du personnel de bureau et de l'administration sur des questions comme l'assurance salaire, la mobilité du personnel, les mesures d'attraction et de rétention, les absences et les congés.

Nos travaux ont aussi permis d'obtenir un règlement concernant la relativité salariale qui se traduit, entre autres, par un relèvement de la structure salariale du secteur public et des gains considérables pour certains titres d'emploi.

C'est aussi à notre table sectorielle que plusieurs gains ont été obtenus. Parmi ceux-ci, mentionnons :

— **UNE AUGMENTATION** concrète du nombre de postes à temps complet avec pour cible minimum une proportion de 60 % ;

— **UNE MEILLEURE DÉFENSE** de la sécurité d'emploi du personnel de bureau et de l'administration ;

— **UN CONGÉ D'UNE À HUIT SEMAINES** aux fins de conciliation famille-travail-études avec étalement du salaire ;

— **DES MESURES POUR CONTRER** la privatisation sous diverses formes, notamment la sous-traitance, les contrats à forfait et les partenariats public-privé (PPP) ;

— **UNE RECONNAISSANCE** du rôle fondamental du personnel de bureau et de l'administration dans les projets de réorganisation du travail ;

— **DES MESURES POUR AMÉLIORER** la prévention en santé et sécurité au travail.

Parmi les autres gains de cette négociation, mentionnons :

— **DES AUGMENTATIONS** salariales moyennes de 2,4 % en 2019 pour le personnel du secteur public en raison des travaux de la relativité salariale ;

— **LA QUESTION DES DISPARITÉS** régionales, avec l'ajout des municipalités de Kuujuaq, Whapmagoostui et Kuujuarapik du secteur III au secteur IV. La ville de Fermont a été ajoutée à la liste des localités où la clause d'enfant à charge pour les études postsecondaires s'applique. La prime de rétention de 8 % de la Côte-Nord a été maintenue alors que la partie patronale souhaitait l'abolir.

Et c'est à la CSN que nous avons eu l'occasion de tenir un réel débat sur l'entente de principe. En décidant de poursuivre la négociation, nous avons obtenu des gains supplémentaires qui profiteront à l'ensemble du personnel de bureau et de l'administration. Cette détermination permet d'aller chercher plus de 80 millions supplémentaires pour les membres CSN, soit :

— **UNE CONTRIBUTION** additionnelle à l'assurance collective de 14,5 millions de dollars par année pour les membres CSN ;

— **UNE RÉTROACTIVITÉ** au 1<sup>er</sup> avril 2015 pour la prime des salarié-es œuvrant dans le Grand Nord.

Les membres des autres organisations syndicales ont pu bénéficier par la suite des gains obtenus par la CSN !

**Face à des gouvernements qui veulent profiter de chaque négociation pour s'en prendre aux conditions de travail du personnel de bureau, des techniciennes et techniciens et des professionnelles de l'administration, la meilleure solution reste de se regrouper au sein de l'organisation syndicale la plus combative et la plus représentative, la CSN.**

## **NÉGO 2010**

Dans le cadre de la négociation collective de 2010, nombre de gains ont été obtenus grâce à la ténacité de la CSN. C'est notamment le cas pour l'obtention de nouveaux titres d'emploi et la signature de lettres d'entente, dont celles visant à uniformiser les exigences aux postes afin d'éliminer l'arbitraire patronal lors de l'octroi des postes.

# VALORISATION DES EMPLOIS

**DEVANT LE MÉPRIS DES GOUVERNEMENTS, il est plus que nécessaire de se rassembler dans l'organisation qui est la plus active pour valoriser le travail souvent méconnu du personnel de bureau et de l'administration.**



**LA CSN EST L'ORGANISATION** qui en fait le plus pour valoriser les emplois publics, et ce, dans tous les types d'établissements : CLSC, CHSLD, hôpital, centre jeunesse, centre de réadaptation, etc.

Elle se bat notamment pour une réelle reconnaissance de la contribution du personnel de bureau et de l'administration auprès des diverses équipes, notamment celles en soins.

Les services directs à la population sont rendus possibles en grande partie en raison des services administratifs. Sans ces services, les équipes auraient à se consacrer à diverses tâches administratives plutôt que de dispenser des soins et des services. Pourtant, le travail administratif passe trop souvent sous silence.

C'est pourquoi la CSN fait tout pour que le travail du personnel de bureau et de l'administration soit reconnu à sa juste valeur.

En effet, elle :

- **DÉFEND** l'importance du travail administratif et de l'expertise publique en soutien aux équipes;
- **PROPOSE** des solutions pour régler les problèmes de pénurie de personnel;
- **EST PROACTIVE** dans le dossier de la révision de la nomenclature, des exigences aux postes et de la classification des titres d'emploi pour que le travail du personnel de bureau et de l'administration soit mieux reconnu;
- **A MIS EN PLACE** des comités de travail pour la nomenclature, la parité des secrétaires juridiques, la pénurie des secrétaires médicales, le maintien de l'équité salariale ainsi que la lutte au projet de loi 100 et au projet de loi 10;
- **SOULIGNE** la contribution indispensable du personnel de bureau et administratif en instaurant la Semaine du personnel de bureau et de l'administration en avril.





---

## UN SENS AU MOT SOLIDARITÉ

Pour faire face aux compressions budgétaires et aux attaques du gouvernement, qui s'en prend aux conditions de travail des salarié-es du réseau, il est important qu'ils se regroupent au sein d'une organisation syndicale forte.

La CSN est sans contredit la mieux placée pour répondre aux besoins des travailleuses et travailleurs du secteur bureau et de l'administration et pour mettre la pression nécessaire afin qu'ils puissent travailler dans les meilleures conditions possibles.

---

# VALORISATION DES SERVICES PUBLICS

**LA CSN EST L'ORGANISATION** qui en fait le plus pour promouvoir nos services publics et s'opposer à la réforme Barrette et aux compressions budgétaires.

La CSN s'oppose vigoureusement et efficacement aux compressions budgétaires qui touchent particulièrement le personnel de bureau et de l'administration.

Face à ces compressions et autres attaques, elle :

— **A MIS EN PLACE** les rendez-vous nationaux sur l'avenir du système public de santé et de services sociaux. Les rendez-vous ont rassemblé la majorité des composantes du réseau qui ont proposé des solutions innovantes pour l'avenir de notre réseau public;

— **LANCE** en 2016 la campagne « Ma place en santé, j'y tiens » pour dénoncer le démantèlement de nos services publics. Elle dénonce notamment la privatisation des services publics, la centralisation des services, le transfert de personnel vers les GMF et l'augmentation de la charge de travail.

— **DÉFEND** une vision globale de l'organisation du travail, où l'ensemble du personnel du réseau public joue un rôle essentiel. Pour la CSN, le réseau doit mieux utiliser les compétences du personnel de bureau et de l'administration pour améliorer la qualité des services à la population;

— **DÉNONCE** les atteintes au travail administratif comme la loi 100 qui visait à réduire la place du personnel de bureau et de l'administration dans le réseau.

# STRUCTURES SYNDICALES DE PROXIMITÉ



**SI LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS du secrétariat et de l'administration ont à faire le choix de l'organisation syndicale qui les représentera dans les prochaines années, c'est parce que le gouvernement Couillard les y a forcés avec l'adoption du projet de loi 10.**

**IL EST ÉVIDENT** que l'un des objectifs du gouvernement vise la création d'immenses syndicats, éloignés et déconnectés de la réalité des travailleuses et des travailleurs du réseau. La CSN et ses fédérations ne tomberont pas dans ce piège, au contraire.

La FSSS-CSN propose donc une structure syndicale de proximité qui favorise les contacts réguliers des travailleuses et des travailleurs avec leurs représentantes et représentants syndicaux pour répondre à leurs

questions et pour les accompagner dans la défense de leurs intérêts. Cette structure facilite notamment la participation du personnel de bureau et de l'administration aux discussions sur les enjeux qui les concernent. Elle permet également à l'ensemble des travailleuses et travailleurs du réseau de s'allier et de progresser ensemble pour défendre leurs emplois et les services publics. Pour avancer, il faut à la fois reconnaître la diversité et miser sur la solidarité, et c'est ce que la CSN sait faire de mieux.

# ÉQUITÉ SALARIALE



**C'est depuis le milieu des années 80 que la CSN mène la bataille de l'équité salariale. Au fil des ans, elle a consacré d'importantes ressources pour faire cesser la discrimination envers les femmes, jusqu'à l'adoption de la Loi sur l'équité salariale en 1996. Depuis ce temps, elle lutte ardemment pour son maintien.**

**RAPPELONS QU'EN 2008**, seule la CSN a déposé des plaintes de maintien de l'équité salariale visant le personnel de bureau et de l'administration. La CSN est parvenue à une entente en 2013 qui a entraîné des hausses importantes de leur rémunération, notamment pour :

— **LES SECRÉTAIRES MÉDICALES** qui ont obtenu un ajustement salarial de 3 %, rétroactif au 31 décembre 2011 ;

— **LES ADJOINTES** à la direction et à l'enseignement universitaire et les acheteurs qui ont obtenu la création de leur titre d'emploi, l'obligation du Conseil du trésor d'évaluer ces titres d'emploi de manière paritaire et une rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

— **LES TECHNICIENNES ET TECHNICIENS** aux contributions qui ont obtenu un ajustement salarial de 3,99 %, rétroactif au 31 décembre 2011.

Les membres des autres organisations syndicales ont pu bénéficier des gains obtenus à la suite des plaintes déposées par la CSN !

Cette entente a permis notamment de recréer le titre d'emploi d'acheteur. La CSN discute actuellement avec le Conseil du trésor de l'évaluation de ce titre d'emploi. Il est prévu que si des ajustements à la hausse doivent s'appliquer, ils seront rétroactifs au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Les démarches sur les plaintes de maintien de l'équité salariale de 2010 et de 2015 se poursuivent actuellement ; plusieurs titres d'emploi du personnel de bureau et de l'administration sont d'ailleurs concernés par ces plaintes, notamment les agentes administratives classes 1, 2, 3 et 4, les secrétaires médicales et juridiques, les adjointes à la direction et à l'enseignement universitaire et les techniciennes en administration.

La CSN vise toujours le même objectif : mettre un terme à la discrimination envers les femmes.

**TOUJOURS VIGILANTE, LA CSN livrera les batailles nécessaires pour que le maintien de l'équité salariale s'applique à toutes et à tous.**



# UNE FORCE INCONTOURNABLE



Négociation



Mobilisation

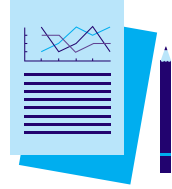


Santé-sécurité-  
environnement

## LES SERVICES DE LA CSN

**DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS ET DES EMPLOYÉ-ES DE BUREAU RÉPARTIS DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC**

La CSN est sans contredit la centrale syndicale qui offre les services les plus diversifiés à ses membres. Et contrairement à d'autres organisations syndicales, ils sont tous compris dans le coût de la cotisation.



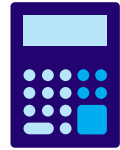
Recherche



Défense des  
accidentés



Formation



Actuariat



Communications



Service juridique



Vérification  
et comptabilité



#forcecsn [incontournable.info](http://incontournable.info)